Démarches

Demander un certificat de coutume

Le certificat de coutume est une pièce administrative, délivrée par l'officier de l'état civil, qui renseigne sur les us et coutumes d'une personne.

Qui peut faire la demande?

L'intéressé.

Quand faut-il faire la demande?

Lors d'un mariage contracté qui doit être contracté à l'étranger entre un Sénégalais et un étranger. Ce document est souvent réclamé par les Sénégalais résidents en France.

Quels sont les documents à fournir ?

Une demande adressée à l'officier de l'état civil

Un extrait d'acte de naissance, un bulletin de naissance ou une pièce d'identité

Ouel est le coût ?

Une vignette d'une valeur de 200 FCFA.

Quel est le délai de délivrance ?

Dans la journée.

Comment renouveler?

En suivant la même procédure.

Que faire en cas de perte ?

Faire une nouvelle demande.

Où s'adresser?

Dans n'importe quel centre d'état-civil.

Pour en savoir plus...

- Centre principal d'état civil

Demander l'enregistrement d'un mariage constaté

• La constatation d'un mariage est la procédure par laquelle l'officier de l'état civil ou son délégué se déplace au lieu de la déclaration coutumière d'un mariage pour le constater.

Qui peut demander l'enregistrement?

• Les futurs époux.

Quelles sont les obligations des intéressés ?

• Le futur époux doit avoir au moins 18 ans et la future épouse au moins 16 ans

• Les futurs conjoints doivent se présenter personnellement devant l'officier de l'état civil

un mois avant la date prévue pour le mariage

Le jour de l'enregistrement du mariage, chaque futur conjoint doit être accompagné de

2 témoins majeurs.

NB: 15 jours avant la date prévue du mariage, publication des bans (sauf cas de dispense

accordée par le procureur de la République) Où faire la demande de la constatation du

mariage?

Dans le centre d'état civil du lieu où le mariage coutumier doit être célébré.

• Quels sont les documents à fournir ?

Une copie des actes de naissance des deux futurs époux portant la mention "délivrée en

vue du mariage"

Une copie certifiée conforme de leur pièce d'identité

Les pièces d'identité des 4 témoins.

NB: Les personnes ne possédant pas d'acte de naissance doivent présenter un acte de

notoriété délivré par le tribunal départemental du lieu de naissance.

Quel est le coût ?

Gratuit: 500 FCFA

Quel est le délai d'exécution?

Dans les meilleurs délais, l'officier de l'état civil fait parvenir par voie administrative le

volet n° 1 et 2 livrets de famille.

Que faire en cas de perte ou de vol ?

- Demander une copie de l'acte de mariage ou un duplicata du livret de famille.
- Où s'adresser ?
- Au centre d'état civil où le mariage a été enregistré.
- Pour en savoir plus...
- S'adresser au Centre national d'état civil.

Demander un certificat de non divorce et de non séparation de corps

Le certificat de non divorce et de non séparation de corps est délivré pour attester que 2 personnes sont mariées et vivent ensemble.

Qui peut demander un certificat de non divorce et de non séparation de corps ?

Un des 2 conjoints ou l'époux ou l'épouse d'une personne décédée

Les ayants cause

Une personne dûment mandatée

Quels sont les documents à fournir ?

Un certificat de mariage ou un livret de famille

Le demandeur doit se présenter muni de sa pièce d'identité et avec 2 témoins munis de leur pièce d'identité.

NB : En cas de demande formulée par un veuf ou une veuve, l'officier de l'état civil réclame généralement le bulletin de décès du conjoint ou de la conjointe.

Quand demander ce certificat?

Après le mariage, afin de constituer un dossier administratif.

Le certificat de non divorce et de non séparation de corps est délivré en cas de décès de l'époux ou de l'épouse de manière à ce que l'intéressé(e) puisse bénéficer des droits relatifs à son statut de veuf ou de veuve (réversion de pension, etc.).

Quel est le délai d'exécution?

Dans la journée.

Quel est le coût ?

Une vignette d'une valeur 500 FCFA

Comment renouveler?

Renouveler si nécessaire avec les mêmes documents.

Que faire en cas de perte ou de vol?

Faire une nouvelle demande.

Où s'adresser?

Au centre d'état civil du lieu de résidence ou du lieu de déclaration du mariage.

Pour en savoir plus...

S'adresser au Centre national d'état civil.

Demander un certificat de vie collectif

- Le certificat de vie collectif permet d'attester que les enfants mineurs d'une personne sont vivants et qu'ils sont à sa charge.
- Qui peut demander un certificat de vie collectif?
- Le père, la mère ou le tuteur d'un enfant mineur.
- Quels sont les documents à présenter ou à fournir ?

- Le demandeur peut présenter son livret de famille. A défaut, il doit fournir :
- Un extrait du registre des actes de naissance ou un bulletin de naissance de chacun des enfants
- Quand demander un certificat de vie collectif?
- Afin de compléter un dossier administratif.
- Combien ça coûte?
- Une vignette 500 FCFA.
- Quel est le délai de délivrance ?
- Dans la journée.
- Comment renouveler?
- Renouveler la démarche avec les mêmes documents.
- Que faire en cas de perte ou de vol ?
- Faire une nouvelle demande.
- Où s'adresser?
- Dans n'importe quel centre d'état civil.
- Pour en savoir plus...
- S'adresser au Centre national d'état civil.

Demander un certificat de non mariage et de non remariage

• Le certificat de non mariage et de non remariage est délivré en cas de divorce ou en cas de décès de l'époux ou de l'épouse de manière à ce que le demandeur puisse bénéficier des droits relatifs à son statut de veuf, veuve ou de divorcé (e).

•	Qui peut demander un certificat de non mariage et de non remariage?
•	Le veuf ou la veuve
•	La personne divorcée
•	NB : La présence de 2 témoins est obligatoire.
•	Quels sont les documents à fournir ?
•	La pièce d'identité du demandeur
•	Les pièces d'identité des 2 témoins
•	Pour les personnes divorcées :
•	Le jugement de divorce
•	Pour les veufs et les veuves :
•	Un extrait d'acte de décès ou un bulletin de décès du défunt
•	Quel est le coût ?
•	Il faut payer une vignette dont la valeur varie selon la localité :
•	500 FCFA
•	Quel est le délai d'exécution?
•	Dans la journée.

• Quel est la nature de la pièce délivrée ?

Que faire en cas de perte ou de vol ?

• Renouveler la démarche.

• Un certificat de non mariage et de non remariage.

•	Où s'adresser ?
•	Centre d'état civil du lieu de mariage.
•	Pour en savoir plus
•	- Centre national d'état civil (CNEC)
•	- Centres d'état civil.
Demar	nder un certificat de célibat
•	Le certificat de célibat est une pièce délivrée par un officier de l'état civil afin de prouver qu'une personne n'est pas mariée.
•	Qui peut faire la demande ?
•	L'intéressé (e) ou son mandataire.
•	Quels sont les documents à fournir ?
•	Un extrait d'acte de naissance ou une pièce d'identité.
•	Quel est le coût ?
•	Il faut payer une vignette dont la valeur varie selon les localités :
•	500 FCFA
•	Quel est le délai de délivrance ?
•	Dans la journée.
•	Quelle est la nature de la pièce délivrée ?
•	Un certificat de célibat.
•	Que faire en cas de perte ou de vol ?

Renouveler la démarche.
• Où s'adresser ?
Au centre d'état civil où la naissance de l'intéressé a été enregistrée.
• Pour en savoir plus
S'adresser au Centre national d'état civil (CNEC)
Demander un certificat de vie individuel
• Le certificat de vie individuel est une pièce administrative, délivrée par l'officier de l'état civil, pour attester qu'une personne est bien vivante.
• Qui peut faire la demande ?
• L'intéressé
• L'administration
• Les ayants droits
• Quels sont les documents à fournir ?
• Une pièce d'identité, un extrait d'acte de naissance ou toute pièce attestant de l'identité de la personne.
• Quel est le coût ?
• Une vignette d'une valeur de 500 FCFA.
• Quel est le délai de délivrance ?
Dans la journée.
• Que faire en cas de perte ou de vol ?
Renouveler la demande.

• Où s'adresser?

• Dans n'importe quel centre d'état civil.

• Pour en savoir plus

Demander la transcription d'un acte d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte de

décès) auprès des services consulaires

La transcription est une formalité administrative par laquelle un acte d'état civil (acte de

naissance, acte de mariage, acte de décès) dressé par une autorité étrangère au profit d'un

ressortissant sénégalais, est reproduit intégralement sur les registres tenus dans les postes

consulaires du Sénégal.

Qui peut faire la demande?

Tout ressortissant sénégalais intéressé.

Quand peut-on entreprendre la démarche?

A tout moment après que l'autorité étrangère ait dressé l'acte d'état civil objet de la demande.

Quels sont les documents à fournir?

Une demande adressée au ministre des Affaires étrangères ou à l'autorité diplomatique ou

consulaire compétente (si l'intéressé réside à l'étranger)

Un justificatif de la nationalité sénégalaise (certificat de nationalité, copie légalisée du passeport

ou de la carte nationale d'identité) ou un justificatif de la nationalité sénégalaise du père

L'original de l'acte d'état civil délivré par l'autorité étrangère

Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Un extrait d'acte transcrit.

Quel est le délai de délivrance ?

Entre 3 et 10 jours environ, selon que le demandeur dépose sa demande auprès du Ministère des Affaires étrangères ou de l'ambassade ou du service consulaire.

Que faire en cas de perte ?

Nouvelle délivrance.

Où s'adresser?

- Ministère des Affaires étrangères
- Direction des Affaires juridiques et consulaires

Pour en savoir plus...

Toute Ambassade ou tout consulat du Sénégal

Faire la déclaration tardive d'un mariage coutumier

Un mariage coutumier qui n'a pas été constaté par un officier de l'état civil peut être ultérieurement enregistré par les services de l'état civil dans le cadre d'une déclaration tardive d'un mariage coutumier.

Qui peut faire la déclaration ?

Les deux conjoints.

Quelles sont les obligations des intéressés ?

- La présence des deux conjoints est obligatoire

La demande doit être faite dans un délai de 6 mois après le mariage.

NB : Au-delà du délai de 6 mois, il faut demander un jugement d'autorisation d'inscription tardive de mariage.

Quels sont les documents à fournir ?

Les extraits des actes de naissance des deux époux portant la mention "délivré en vue du mariage" Les pièces d'identité des 2 époux ; Les pièces d'identité des témoins (2 pour chaque époux). Où faire la déclaration ? Dans le centre d'état civil du lieu où le mariage coutumier a été célébré. Quel est le coût ? 500FCFA Quel est le délai d'exécution ? Dans la journée. Quelle est la nature de la pièce délivrée ? Un volet n° 1 de l'acte de mariage et 2 livrets de famille. Où s'adresser? Au centre d'état civil où le mariage a été enregistré. Pour en savoir plus... S'adresser au Centre national d'état civil (CNEC) Demander un certificat de mariage Le certificat de mariage est une pièce d'état civil attestant de l'union entre un homme et une femme.

Qui peut faire la demande ?

Chacun des conjoints

Les héritiers ou ayants cause
Toute autorité administrative ou judiciaire
Toute personne autorisée sur décision judiciaire
Quels sont les documents à fournir ?
Une des pièces suivantes :
Le volet n° 1 de l'acte de mariage
Le livret de famille
Une ancienne copie de l'acte de mariage
NB : Le demandeur peut également fournir les références de l'acte de mariage (date, n° de l'acte, etc.).
Quel est le coût ?
Il faut payer une vignette dont la valeur varie selon les localités :
500 FCFA
Quel est le délai de délivrance ?
Variable selon les centres d'état civil.
Quel est la nature de la pièce délivrée ?
Un certificat de mariage.
Que faire en cas de perte ou de vol ?
Recommencer la procédure avec les mêmes documents.
Où s'adresser ?

Au centre d'état civil où le mariage a été enregistré.

Pour en savoir plus...

S'adresser au Centre national d'état civil.

Demander la célébration d'un mariage

Lorsque deux personnes souhaitent se marier, elles peuvent demander à ce que le mariage soit célébré publiquement par un officier de l'état civil du centre principal d'état civil dont relève le lieu de domicile ou de résidence d'un des deux conjoints.

L'acte constatant le mariage est immédiatement établi par l'officier de l'état civil qui en délivre le volet n° 1 et deux livrets de famille.

NB: L'officier de l'état civil du centre secondaire n'est pas habilité à célébrer un mariage.

Qui peut faire la demande?

Les futurs conjoints.

Quelles sont les obligations des intéressés ?

Les futurs conjoints doivent se présenter devant l'officier de l'état civil un mois avant la date prévue pour le mariage

Les futurs époux doivent avoir au moins : 18 ans pour l'homme et 16 ans pour la femme sauf dispense accordée par le président du tribunal régional pour motif grave aprés enquête

Les futurs époux doivent être de sexe différent

Ils doivent consentir personnellement au mariage même s'ils sont mineurs

Le consentement du parent ou de la personne qui assure la garde du futur conjoint mineur est obligatoire au mariage

Les futurs époux ne doivent pas être apparentés jusqu'au 3ème degré

La femme veuve ou divorcée ne peut se remarier qu'à l'expiration du délai de viduité ou de

veuvage

L'homme précédemment marié ne peut contracter une nouvelle union que dans les limites de

l'option qu'il avait souscrite

La présence des futurs époux est obligatoire le jour du mariage

La présence de deux témoins majeurs, un pour chaque conjoint muni d'une pièce d'identité, est

obligatoire

NB: 15 jours avant la date prévue du mariage, publication des bans par l'officier de l'état civil

(sauf cas de dispense autorisée par le procureur de la République)

Quels sont les documents à fournir ?

Une copie des actes de naissance datant de moins de 3 mois des 2 époux portant la mention

"délivrée en vue de mariage"

Une copie certifiée conforme des pièces d'identité des deux conjoints

Une copie certifiée conforme des pièces d'identité des témoins

NB: Les personnes ne possédant pas d'acte de naissance, doivent présenter un acte de notoriété

délivré par le tribunal départemental du lieu de naissance.

Où s'adresser?

Au centre principal d'état civil du lieu où le mariage doit être célébré.

Quel est le coût ?

Gratuit.

Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Un volet n° 1 de l'acte de mariage et deux livrets de famille.

Quel est le délai de délivrance ?

Le jour même.
Que faire en cas de perte ou de vol ?
Demander une copie de l'acte de mariage ou un duplicata du livret de famille.
Où s'adresser ?
Au centre d'état civil où le mariage a été enregistré.
Pour en savoir plus
Centre national d'état civil.
Contester une filiation maternelle
La contestation de filiation maternelle consiste à dénoncer la maternité ou la filiation établie entre la mère et son enfant.
Qui peut effectuer la contestation ou la réclamation de filiation ?
La mère prétendue ou l'enfant.
Quels sont les documents à fournir ?
Une demande adressée au président du tribunal régional du lieu de naissance
L'acte de naissance
NB: Tous les moyens de preuve sont admis.
Quel est le coût ?
2 400 FCFA.
Quel est le délai d'exécution ?
Selon la durée de la procédure.
Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Un jugement.		
Que faire en cas de perte ou de vol ?		
Demander une copie du jugement auprès du greffe du tribunal régional qui a délivré l'acte.		
Où s'adresser ?		
Au greffe du tribunal régional qui a rendu la décision.		
Pour en savoir plus		
- Tribunaux régionaux		
- Direction des Affaires civiles et du Sceau.		
Voir l'article 206 du code de la famille.		
Demander un certificat de divorce		
Le certificat de divorce est établi par l'officier de l'état civil afin d'attester d'un divorce prononcé par jugement.		
Qui peut faire la démarche ?		
Un des ex-époux		
Les ayants droit		
Les autorités administratives ou judiciaires.		
Quels sont les documents à fournir ?		
Un extrait des minutes du jugement de divorce		

Un certificat de non opposition ni appel rendu par le tribunal qui a prononcé le divorce.

Quand peut-on demander un certificat de divorce ?

Lorsque le jugement de divorce est devenu définitif.

Ouel est le coût ?

Il faut payer une vignette de 500 FCFA

Quel est le délai de délivrance ?

Variable selon l'organisation des centres d'état civil.

Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Un certificat de divorce.

Que faire en cas de perte ou de vol?

Recommencer la procédure avec les mêmes documents.

Où s'adresser?

Au centre d'état civil où le mariage a été enregistré ou au centre d'état civil des lieux de naissance des ex-époux (lorsque la mention du divorce a été portée en marge des actes de naissance des divorcés).

Pour en savoir plus...

S'adresser au Centre national d'état civil ou au tribunal départemental qui a rendu la décision de divorce.

Demander une copie littérale d'acte de naissance

La copie littérale est la reproduction intégrale de l'acte de naissance original tel qu'il a été dressé dans le registre d'état civil ou rectifié.

Qui peut faire la démarche?

L'intéressé, ses ayants cause ou toute personne autorisée par le tribunal

Toute personne ayant comparu lors de l'établissement de l'acte (les parents, les témoins, le médecin, etc.)

Les autorités administratives ou judiciaires

Quels sont les documents à présenter ?

Le demandeur doit se présenter avec l'une des pièces suivantes :

Le volet n° 1 de l'acte de naissance

Une ancienne copie littérale d'acte de naissance

Un bulletin de naissance

Un extrait d'acte de naissance

Le livret de famille

Quel est le coût ?

Une vignette dont le montant est de 500 FCFA.

Quels sont les délais de délivrance ?

Dans la journée.

Que faire en cas de perte ou de vol ?

Renouveler la demande.

Où faire la démarche?

Au centre d'état civil du lieu de déclaration de la naissance.

NB : Pour les naissances à l'étranger, s'adresser au ministère des Affaires étrangères ou à la représentation diplomatique du Sénégal dans le pays de naissance.

NB : Les personnes résidant à l'étranger peuvent s'adresser à la représentation diplomatique ou consulaire du Sénégal du pays de résidence.

Pour en savoir plus...

S'adresser au Centre national d'état civil ou au tribunal départemental.
Voir article 47 du code de la famille.
Demander une indication en paternité
L'indication en paternité vise à obtenir au moins une pension alimentaire pour l'entretien de
l'enfant. C'est aussi une action initiée par la mère d'un enfant tendant à désigner le père
Qui peut demander l'indication en paternité?
La mère ou l'enfant.
Quand demander une indication en paternité ?
Pour obtenir une pension alimentaire pour l'entretien de l'enfant.
Quels sont les documents à fournir ?
Une saisine du tribunal par requête
L'acte de naissance de l'enfant
La production de toute pièce nécessaire à l'éclatement de la vérité
Quel est le coût ?
2 400 FCFA.
Quel est l'intitulé de la pièce délivrée ?
Un jugement.
Quel est le délai d'exécution?
Selon la durée de l'enquête.
Que faire en cas de perte ou de vol ?
Demander une copie au greffier.

Où s'adresser ?
Tribunal départemental.
Pour en savoir plus
Direction des Affaires civiles et du Sceau.
Voir article 215 à 218 du code de la famille
Initier une procédure en divorce
La procédure en divorce revêt deux formes :
- un divorce par consentement mutuel
- un divorce contentieux
Dans les deux cas, le ou les requérant (s) doivent saisir le juge du tribunal départemental du lieu
de résidence de l'épouse.
Qui peut initier une procédure de divorce?
L'un des époux ou conjointement s'il s'agit de divorce par consentement mutuel.
Quand faut-il initier une procédure de divorce?
Lorsque l'un ou les deux conjoints décident de mettre fin à leur union.
Quels sont les documents à fournir ?
Une demande écrite
Une copie de l'acte de mariage
Les actes de naissance des enfants, s'il y a lieu
Quel est le coût ?
2400 FCFA.

Quel est l'intitulé de la pièce délivrée

Un jugement de divorce.

Quelle est la durée de la procédure ?

Cela dépend de la complexité de l'affaire.

Que faire en cas de perte ou de vol?

S'adresser au greffier en chef de la juridiction qui a rendu le jugement.

Où s'adresser?

Tribunal départemental du lieu de résidence de l'épouse.

Pour en savoir plus...

Direction des Affaires civiles et du Sceau.

Demander au juge la rectification d'un acte d'état civil pour erreur ou omission

La rectification d'un acte d'état civil consiste à corriger les erreurs matérielles et les omissions commises dans la rédaction d'un acte d'état civil (naissance, mariage, décès, etc.).

A l'issue de la procédure, le greffier en chef du tribunal départemental délivre au demandeur la copie du jugement ou de l'ordonnance et donne ordre à l'officier de l'état civil de procéder à la transcription dans les registres d'état civil.

Qui peut faire la démarche?

L'intéressé, son mandataire ou toute personne ayant intérêt à le faire.

Quand faire la démarche?

Dès le moment de la découverte de l'erreur ou de l'omission sur l'acte d'état civil.

Quels sont les documents à fournir ?

Une demande écrite adressée au président du tribunal départemental du lieu de mariage, de décès ou de naissance.

Une copie de l'acte comportant l'erreur ou l'omission et une copie littérale du registre des actes.

Quel est le délai de délivrance ?

En fonction de la durée de la procédure.

Ouel est le coût ?

Le coût total est de 4 600 FCFA.

NB : Les 4 600 FCFA sont à payer au service du Trésor après liquidation par le greffier en chef du tribunal départemental.

Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Un jugement ou une ordonnance.

Que faire en cas de perte ou de vol?

Demander une copie de la décision au greffe du tribunal départemental qui a rendu la décision.

Où s'adresser?

Au greffe du tribunal départemental du lieu d'établissement de l'acte à rectifier.

NB : Si l'erreur ou l'omission porte sur le nom de famille, s'adresser directement à la direction des Affaires civiles et du Sceau.

Pour en savoir plus...

Voir les articles 90 et 91 du code de la famille.

Demander un jugement d'autorisation d'inscription tardive de mariage

Le jugement d'autorisation d'inscription tardive de mariage rendu par le tribunal départemental permet à l'officier de l'état civil d'enregistrer un mariage contracté depuis plus de 6 mois.

Qui peut demander un jugement d'autorisation d'inscription tardive de mariage?

Les intéressés ou parents

Les époux, les héritiers ou les légataires

Les autorités administratives ou judiciaires

Quels sont les documents à fournir ?

Une requête écrite adressée au président du tribunal départemental du lieu de mariage

Les pièces d'identité et les extraits de naissance des époux

Un certificat de non inscription de mariage

Une copie certifiée conforme des pièces d'identité des 2 témoins

NB: La présence physique des témoins est obligatoire.

Quel est le coût ?

Le coût est de 4 600 FCFA

4 000 FCFA pour l'enrôlement

600 FCFA pour la délivrance du document

Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Un extrait des minutes du jugement d'autorisation tardive de mariage.

NB : Cet extrait est directement adressé sur bordereau, par les soins du greffier en chef, à l'officier de l'état-civil compétent, aux fins de transcription.

Quel est le délai d'exécution?

Le délai minimum est de 15 jours.

NB: En cas d'audience foraine, le jugement est immédiat.

Que faire en cas de perte ou de vol?

Demander une copie au greffier en chef de la juridiction ayant rendu le jugement.

Où s'adresser?

Au tribunal départemental ayant rendu la décision.

Pour en savoir plus...

- Tribunaux départementaux
- Direction des Affaires civiles et du Sceau.

Voir article 87 du code de la famille

Demander un jugement d'autorisation d'inscription tardive de décès

Le jugement d'autorisation d'inscription tardive de décès est une décision judiciaire qui autorise l'officier de l'état civil à enregistrer sur les registres des décès, un décès intervenu depuis plus d'un an.

En effet, lorsqu'un décès n'a pas été enregistré dans le délai légal d'un an, l'inscription tardive sur les registres de décès du centre d'état civil nécessite une autorisation du juge.

Qui peut demander un jugement d'autorisation d'inscription tardive de décès ?

Les ayants cause ou une personne autorisée ou habilitée (les descendants, les héritiers ou les légataires, les ascendants ou les proches parents)

Les autorités administratives ou judiciaires

Quand faut-il demander un jugement d'autorisation d'inscription tardive de décès ?

Un an après le décès.

Quels sont les documents à fournir?

Une requête adressée au président du tribunal départemental

Un certificat de non inscription de décès obtenu auprès de l'officier d'état civil

Un certificat de décès et/ou les références de 2 témoins majeurs (contenu et numéro de leur carte nationale d'identité)

La quittance de paiement de 4 600 FCFA

NB : A défaut d'un certificat de décès, le demandeur peut se présenter devant le juge avec 2 témoins majeurs munis de leur pièce d'identité.

Quel est le coût ?

Le coût total est de 4 600 FCFA:

4 000 FCFA pour l'enrôlement

600 FCFA pour la délivrance du document

Quel est le délai d'exécution ?

Un mois.

NB: En cas d'audience foraine le jugement est immédiat.

Que faire en cas de perte ou de vol?

Saisir la juridiction qui a délivré le jugement pour obtenir une expédition.

Où s'adresser?

Au greffe du tribunal départemental du lieu de décès ou du lieu de résidence.

Les 4 600 FCFA sont à payer au service du Trésor après liquidation par le greffier en chef du tribunal départemental.

NB : Il est périodiquement organisé des audiences foraines. Le tribunal se déplace alors auprès des populations afin de procéder aux déclarations de naissance auprès des officiers de l'état

civil.

Pour en savoir plus...

Voir l'article 87 du code de la famille.

Enregistrer une reconnaissance d'enfant

La déclaration de reconnaissance d'un enfant permet à un père ou un futur père de reconnaître

la paternité d'un enfant. Cette déclaration est portée dans les registres d'actes de naissance.

A l'issue de la déclaration, l'officier de l'état civil délivre le volet numéro 1 de l'acte de

reconnaissance.

Si l'enfant n'est pas encore né, l'officier de l'état civil mentionne en tête de l'acte «

reconnaissance d'enfant à naître ». Si l'enfant est déjà né, l'officier de l'état civil mentionne en

tête de l'acte « reconnaissance d'enfant naturel ».

Qui peut faire la démarche ?

Le père ou le futur père.

Quels sont les documents à présenter ?

Le père se présente muni de sa carte nationale d'identité et des références (nom, prénoms, date

et lieu de naissance, adresse) de la mère et fait une déclaration verbale de reconnaissance de

paternité.

Quand faire la reconnaissance?

A tout moment à partir du troisième mois de grossesse.

Quel est le délai de délivrance ?

Immédiat.

Quel est le coût ?

La démarche est gratuite.

Où faire la démarche?

Au centre d'état civil où réside la future mère.

Pour en savoir plus...

S'adresser au centre d'état civil du lieu de résidence.

Voir article 57 du code de la famille

Demander un jugement d'autorisation d'inscription de naissance

Le jugement d'autorisation d'inscription de naissance est une décision judiciaire qui autorise l'officier de l'état civil à enregistrer sur les registres d'état civil du lieu de naissance, une naissance intervenue depuis plus d'un an.

En effet, lorsqu'une naissance n'a pas été enregistrée dans le délai légal d'un an, l'enregistrement tardif sur les registres de naissance du centre d'état civil nécessite une autorisation du juge, sous forme de jugement.

Le jugement d'autorisation d'inscription de naissance est donc le seul moyen pour une personne dont la naissance n'a jamais été déclarée d'avoir un acte de naissance.

Qui peut demander un jugement d'autorisation d'inscription de naissance ?

La personne elle-même

Ses ayants cause

Les autorités administratives ou judiciaires

Quand faut-il demander un jugement d'autorisation d'inscription de naissance ?

Un an après la naissance non déclarée à l'état-civil.

Quels sont les documents à fournir ?

Une requête adressée au président du tribunal départemental

Un certificat de non inscription de naissance à l'état civil du lieu de naissance

Un certificat d'accouchement, s'il y a lieu

une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité de 2 témoins

La quittance de paiement de 4 600 FCFA

NB : A défaut d'un certificat d'accouchement, le demandeur doit se présenter avec 2 témoins majeurs munis de leur pièce d'identité.

Quel est le coût ?

Le coût total est de 4 600 FCFA:

4 000 FCFA pour l'enrôlement

600 FCFA pour la délivrance du document

NB: En cas d'audience foraine, le coût est réduit aux seuls frais de délivrance.

Quel est le délai d'exécution ?

2 semaines.

NB : En cas d'audience foraine, le jugement est immédiat, le tribunal se déplaçant au lieu de résidence du demandeur.

Que faire en cas de perte ou de vol?

Saisir le greffe de la juridiction qui a délivré le jugement pour obtenir une autre expédition.

Où s'adresser?

Au greffe du tribunal départemental du lieu de délivrance du jugement.

Les 4 600 FCFA sont à payer au service du Trésor après liquidation par le greffier en chef du tribunal départemental

tribunal départemental.

NB : Il est périodiquement organisé des audiences foraines. Le tribunal se déplace alors auprès

des populations afin de procéder aux déclarations de naissance auprès des officiers de l'état

civil.

Pour en savoir plus...

S'adresser à la direction des Affaires civiles et du Sceau du ministère de la Justice.

Voir l'article 87 du code de la famille.

Déclarer une naissance

Il est obligatoire de porter les naissances à la connaissance de l'officier de l'état civil aux fins d'enregistrement dans les registres de naissance. Cette déclaration permet à la personne de

devenir un citoyen.

Cette démarche est obligatoire à la naissance de l'enfant. Sinon, elle peut être accomplie à tout

moment de la vie.

La déclaration de naissance permet d'obtenir immédiatement et gratuitement le volet n° 1 de

l'acte de naissance et l'inscription de la naissance sur le livret de famille.

Qui peut déclarer un enfant?

Le père ou la mère

Les ascendants ou les proches parents

Le médecin, l'infirmier, la sage-femme ou la matrone

Le chef de village ou le délégué de quartier

Le procureur de la république

Quand déclarer la naissance?

Du jour de la naissance et pendant un an après la naissance.

Lorsque la déclaration de naissance est faite au-delà du 45e jour elle est appelée déclaration

tardive.

Au-delà d'un an, il faut demander un jugement d'autorisation d'inscription auprès du tribunal.

NB: Le procureur de la république peut à toute époque, et en dehors des délais prévus, faire la

déclaration d'une naissance dont il aurait eu connaissance et qui n'aurait pas été constatée par

l'officier de l'état civil.

NB: Le chef de village ou le délégué de quartier ont l'obligation dans les 15 jours de faire à

l'officier d'état civil les déclarations de naissance omises dans le délai d'un mois.

Quels sont les documents à fournir ?

Un certificat d'accouchement ou les références de 2 témoins majeurs

Le déclarant doit se présenter muni d'une pièce d'identité et du livret de famille s'il en dispose.

NB: Les 2 témoins majeurs doivent se présenter avec le déclarant au moment de la déclaration

munis de leur pièce d'identité.

NB: A titre exceptionnel, le certificat d'accouchement peut être remplacé par un "certificat

administratif pour déclaration de naissance" obtenu dans les brigades de gendarmerie.

Quel est le coût ?

300FCFA.

Quel est le délai d'exécution ?

Immédiat.

Que faire en cas de perte ou de vol du volet n° 1 de l'acte de naissance ?

Demander un extrait d'acte de naissance, un bulletin ou une copie littérale d'acte de naissance

au centre d'état civil où la naissance a été enregistrée.

Où s'adresser?

Au centre d'état civil du lieu de naissance.

Pour en savoir plus...

Demander un extrait du registre des actes de décès

L'extrait du registre des actes de décès est la reproduction intégrale de l'acte de décès.

Il renseigne, d'une part, sur le centre d'enregistrement, le numéro et l'année de l'acte et, le cas échéant, sur le numéro, la date et l'année de délivrance du jugement d'autorisation de transcription de l'acte, ainsi que sur les changements intervenus sur le statut de la personne.

Il renseigne, d'autre part, sur le sexe, le(s) prénom(s) et nom du défunt, sa filiation ainsi que sur l'année, la date, l'heure et le lieu du décès.

Qui peut demander un extrait du registre des actes de décès ?

Les proches parents du défunt ou les ayants cause

Les autorités administratives ou judiciaires (procureur de la république, etc.)

Quand faut-il demander un extrait du registre des actes de decès ?

A tout moment afin de compléter un dossier administratif.

Quels sont les documents à présenter ?

La personne doit se présenter avec l'une des pièces suivantes :

Le volet n° 1 de l'acte de décès

Une copie littérale d'acte de décès

Un ancien extrait d'acte de décès

Le livret de famille

Une pièce d'identité du défunt ou toute information renseignant sur l'identité de la personne (année et numéro d'enregistrement dans le registre des naissances ou des décès par exemple).

Quel est le coût ?

Une vignette dont le montant de 500 FCFA.

Quel est le délai d'exécution ?

Dans la journée.

Que faire en cas de perte ou de vol?

Recommencer la procédure avec les mêmes documents.

Où s'adresser?

Au centre d'état civil auprès duquel le décès a été déclaré.

NB : Pour les décès à l'étranger, s'adresser au ministère des Affaires étrangères ou à la représentation diplomatique ou consulaire du Sénégal dans le pays de décès.

Pour en savoir plus...

S'adresser au Centre national d'état civil ou au tribunal départemental

Demander un bulletin de décès

Le bulletin de décès est la reproduction succincte de l'acte de décès. Il renseigne sur le centre d'enregistrement de l'acte, la filiation de l'intéressé, la date et le lieu du décès.

Qui peut demander un bulletin de décès ?

Les proches parents ou les ayants cause

Les autorités administratives ou judiciaires (procureur de la République, etc.)

Ouand faut-il demander un bulletin de décès ?

A tout moment après un décès afin de compléter un dossier administratif.

Quels sont les documents à présenter ?	
Présenter l'une des pièces suivantes :	
Un extrait de décès	
Un ancien bulletin de décès	
Le livret de famille	
Le volet n°1 de l'acte de décès	
L'année et le numéro de l'acte d'enregistrement du décès sur les registres de l'état civil	
Quel est le coût ?	
Une vignette dont le montant est de 500 FCFA.	
Quel est le délai d'exécution ?	
Dans la journée.	
Que faire en cas de perte ou de vol ?	
Recommencer la procédure avec les mêmes documents.	
Où s'adresser ?	
Au centre d'état civil auprès duquel le décès a été déclaré.	
NB : Pour les décès à l'étranger, s'adresser au ministère des Affaires étrangères ou à la représentation diplomatique ou consulaire du Sénégal dans le pays de décès.	
Pour en savoir plus	
S'adresser au Centre national d'état civil ou au tribunal départemental.	

Demander une copie littérale d'acte de mariage

La copie littérale d'acte de mariage est la reproduction intégrale de l'acte originel de mariage tel qu'il a été dressé dans le registre des actes ou rectifié avec les mentions marginales s'il y a lieu.

Les intéressés

Les ayants cause

Les autorités administratives ou judiciaires

Quels sont les documents à fournir ?

Une des pièces suivantes :

Un certificat de mariage;

Le volet n° 1 de l'acte de mariage

Le livret de famille

Une ancienne copie littérale d'acte de mariage.

NB : Le demandeur peut également fournir les références de l'acte de mariage (date, n° de l'acte, etc.).

Quel est la coût ?

Il faut payer une vignette de 500 FCFA

Quel est le délai de délivrance ?

Variable en fonction des centres d'état civil.

Que faire en cas de perte ou de vol?

Renouveler la démarche.

Où s'adresser?

Au centre d'état civil où le mariage a été enregistré.

Pour en savoir plus...

- Centre national d'état civil
- Centres d'état civil.

Demander une copie littérale d'acte de décès

La copie littérale est la reproduction intégrale de l'acte de décès original tel qu'il a été dressé dans le registre d'état civil ou rectifié.

Qui peut faire la démarche?

Les ayants cause du défunt ou toute personne autorisée par le tribunal

Toute personne ayant comparu lors de l'établissement de l'acte (les parents, les témoins, etc.)

Les autorités administratives ou judiciaires (procureur de la république, etc.)

Quels sont les documents à présenter ?

Le demandeur doit se présenter avec l'une des pièces suivantes :

Le volet n ° 1 de l'acte de décès

Une ancienne copie littérale d'acte de décès

Un bulletin de décès

Un extrait d'acte de décès

Le livret de famille

Quel est le coût ?

Il faut payer une vignette de 500 FCFA

Ouel est le délai de délivrance ?

Dans la journée.

Que faire en cas de perte ou de vol ?

Renouveler la démarche.

Où faire la démarche?

Au centre d'état civil du lieu de déclaration du décès.

NB : Pour les décès à l'étranger, s'adresser au ministère des Affaires étrangères ou à la représentation diplomatique ou consulaire du Sénégal dans le pays de décès.

NB : Les personnes résidant à l'étranger peuvent s'adresser à la représentation diplomatique ou consulaire du Sénégal du pays de décès.

Pour en savoir plus...

S'adresser au Centre national d'état civil ou au tribunal départemental.

Voir l'article 47 du code de la famille.

Demander un extrait du registre des actes de naissance

L'extrait du registre des actes de naissance est la reproduction de l'acte de naissance.

Il renseigne, d'une part, sur le centre d'enregistrement, le numéro et l'année de l'acte et, le cas échéant sur le numéro, la date et l'année de délivrance du jugement d'autorisation de transcription de l'acte, ainsi que sur les changements intervenus sur le statut de la personne.

Il renseigne, d'autre part, sur le sexe, le(s) prénom(s) et nom de la personne, sur l'année, la date, l'heure et le lieu de sa naissance et sur sa filiation.

Qui peut faire la demande?

La personne elle-même ou toute personne intéressée

Les autorités administratives et judiciaires Quels sont les documents à présenter ? La personne doit se présenter l'une des pièces suivantes : Le volet n° 1 de l'acte de naissance Une copie littérale d'acte de naissance Un ancien extrait du registre des actes de naissance Le livret de famille Toute information renseignant sur l'identité de la personne (année et numéro d'enregistrement dans le registre des naissances par exemple). Quand faut-il demander un extrait de l'acte de naissance? A tout moment afin de compléter un dossier administratif. Quel est le coût de la démarche ? Il faut payer une vignette de 300 FCFA Quel est le délai de délivrance ? Dans la journée. Que faire en cas de perte ou de vol? Renouveler la procédure.

Où faire la démarche?

S'adresser au centre d'état civil du lieu de déclaration de la naissance.

NB: Pour les Sénégalais nés à l'étranger, s'adresser au ministère des Affaires étrangères ou à la représentation diplomatique ou consulaire du Sénégal du pays de naissance.

NB : Les personnes résidant à l'étranger peuvent s'adresser à la représentation diplomatique ou consulaire du Sénégal du pays de résidence.

Pour en savoir plus...

S'adresser au Centre national d'état civil ou au tribunal départemental.

Voir article 47 du code de la famille.

Demander un bulletin de naissance

Le bulletin de naissance est la reproduction succincte de l'acte de naissance. Il renseigne sur le centre d'enregistrement de l'acte, la date et le lieu de la naissance et la filiation.

Qui peut demander un bulletin de naissance?

La personne elle-même ou toute personne intéressée

Les autorités administratives ou judiciaires

Quand faut-il demander un bulletin de naissance?

Dès la déclaration de naissance et à tout moment afin de compléter un dossier administratif.

Quels sont les documents à présenter ?

Présenter l'une des pièces suivantes :

Un extrait de naissance

Un ancien bulletin de naissance

Le livret de famille

Le volet n° 1 de l'acte de naissance

L'année et le numéro de l'acte d'enregistrement de la naissance sur les registres de l'état civil

Quel est le coût ?

Il faut payer une vignette de 500 FCFA Quel est le délai d'exécution ? Dans la journée. Que faire en cas de perte ou de vol? Recommencer la procédure. Où s'adresser? Au centre d'état civil auprès duquel la naissance a été déclarée. NB: Pour les naissances à l'étranger, s'adresser au ministère des Affaires étrangères ou à la représentation diplomatique du Sénégal dans le pays de naissance. NB: Les personnes résidant à l'étranger peuvent s'adresser à la représentation diplomatique ou consulaire du Sénégal du pays de résidence. Pour en savoir plus... S'adresser au Centre national d'état civil ou au tribunal départemental. Demander un extrait du registre des actes de mariage L'extrait du registre des actes de mariage est une reproduction partielle de l'acte de mariage tel qu'il a été enregistré dans le registre d'actes de mariage d'un centre d'état civil. Qui peut faire la demande? Chacun des conjoints Les héritiers ou ayants cause

Une des pièces suivantes :

Les autorités administratives ou judiciaires

Quels sont les documents à fournir ?

Le volet n° 1 de l'acte de mariage ; Le livret de famille; Une ancienne copie ou un ancien extrait du registre d'acte de mariage NB: Le demandeur peut également fournir les références de l'acte de mariage (date, n° de l'acte, etc.). Ouel est le coût ? Il faut payer une vignette de 500 FCFA Quel est le délai d'exécution? Variable selon les centres d'état civil. Quel est la nature de la pièce délivrée ? Un extrait de l'acte de mariage. Que faire en cas de perte ou de vol? Recommencer la procédure avec les mêmes documents. Où s'adresser? Au centre d'état civil qui a enregistré le mariage Pour en savoir plus... Centre national d'état civil (CNEC)

Demander un certificat de non inscription de naissance

Le certificat de non inscription de naissance est un document établi sur papier libre par l'officier de l'état civil pour attester qu'une naissance n'a pas été enregistrée dans les registres du centre.

Cette pièce est demandée pour accomplir certaines démarches et, en particulier, la demande de jugement d'autorisation d'inscription d'une naissance.

Qui peut demander le certificat de non inscription de naissance ?

La personne elle-même ou une personne intéressée

Les ayants cause

Les autorités administratives ou judiciaires

Quand faut-il demander le certificat de non inscription de naissance ?

Au moment d'accomplir la déclaration d'une naissance si cette déclaration est entreprise au-delà d'un an après la naissance.

Quels sont les documents à présenter ?

Le certificat d'accouchement si possible

Le demandeur doit présenter sa pièce d'identité et fournir l'identité de l'intéressé.

Ouel est le coût ?

Il faut payer une vignette de 500 FCFA

Quel est le délai d'exécution ?

Dans la journée.

Où s'adresser?

Au centre d'état civil du lieu de naissance.

NB : Pour les naissances à l'étranger, s'adresser au ministère des Affaires étrangères ou à la représentation diplomatique ou consulaire du Sénégal dans le pays de naissance.

NB : Les personnes résidant à l'étranger peuvent s'adresser à la représentation diplomatique ou consulaire du Sénégal du pays de résidence.

Pour en savoir plus...

S'adresser au Centre national d'état civil ou au tribunal départemental. Voir article 87 du code de la famille. Demander un certificat de non inscription de mariage Le certificat de non inscription de mariage est une pièce établie par l'officier de l'état civil du lieu de mariage pour attester que le mariage n'a pas été enregistré. Qui peut faire la demande? Chacun des époux les ayants droits Les autorités administratives ou judiciaires Quels sont les documents à présenter ? Une pièce d'identité du conjoint qui fait la demande. Quel est le coût ? Il faut payer une vignette de 500 FCFA Quel est le délai d'exécution? Selon la disponibilité de l'officier de l'état civil. Quelle est la nature de la pièce délivrée ? Un certificat de non inscription de mariage. Où s'adresser? Au centre d'état civil du lieu où le mariage aurait dû être enregistré Pour en savoir plus...

S'adresser au Centre national d'état civil (CNEC)

Autorisation d'élagage ou de coupe d'arbre

Toute personne physique ou morale peut demander l'élagage d'un arbre auprès de la Direction de l'aménagement urbain.

Qui peut faire la demande?

Tout citoyen ou association peut demander à élaguer un arbre.

Quels sont les documents à fournir ?

Une demande adressée au Maire

Une autorisation provisoire du service technique

L'autorisation du service des eaux et forêts

Quel est le coût ?

Gratuit.

Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Une autorisation.

Quel est le délai de délivrance ?

15 jours.

Comment faire pour renouveler la demande?

Faire une nouvelle demande.

Où s'adresser?

Courrier adréssé au Maire

Bénéficier d'un secours d'indigence de la commune

L'aide municipale communément appelée « secours » est un appui ponctuel destiné à soutenir les cas d'urgence de subsistance.

La nature de l'appui est

- une aide financière
- une aide en nature

Qui peut faire la demande?

Indigent ou nécessiteux habitant le périmètre communal.

Quels sont les documents à fournir ?

Une demande adressée au maire

Une photocopie de la carte nationale d'identité

Un certificat de domicile

Toute autre pièce pouvant justifier la nature de la demande : dossier médical, certificat de décès, etc.

Quel est le coût ?

Gratuit.

Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Sans objet.

Quel est le délai de délivrance ?

Le délai pour l'obtention du secours est variable car il dépend de l'avis de la commission sociale.

Comment renouveler?

Reprendre la même démarche.

Que faire en cas de perte ?

Sans objet.

Où s'adresser?

Direction de l'Action Sanitaire et des Services aux Personnes (DASS).

Récupérer une fourrière

Tous les animaux errants, véhicules, objets de toute nature abandonnés sur la voie publique ou sur les terrains non clos, peuvent par le biais des agents de la force publique, être convoyés et mis en fourrière.

La Fourrière municipale reçoit également tous les animaux, véhicules et objets de toute nature se trouvant sous main de justice ou déposés par les particuliers lorsqu'ils sont découverts ou appréhendés dans leurs domaines ou propriétés privées.

NB: Pour le cas d'un animal mis en fourrière, le propriétaire doit, pour récupérer son bien, se présenter à la fourrière avec un témoin, dans les délais permis avant la vente aux enchères publiques:

8 jours s'il s'agit d'un animal mis en fourrière

1 mois pour un véhicule

Pièces à fournir:

- Demande adressée au Maire,
- Document attestant de la propriété de l'objet,
- Quittance reçue après paiement auprès du régisseur de la fourrière.

La quittance de paiement est exigée lors de la récupération effective de l'objet.

NB: Les tarifs des droits de fourrière pour la Ville de Dakar sont fixés ainsi qu'il suit:

VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS, BUS, ET MINIBUS

- Frais de conduite: 15 000 F à l'entrée par véhicule
- Frais de gardiennage: 2 000 F par jour et par véhicule
- Délai de fourrière et de mise en vente aux enchères publiques: 1 mois

VEHICULES LOURDS, CAMIONS, REMORQUES ET SEMI-REMORQUES

- Frais de conduite: 20 000 F à l'entrée par véhicule
- Frais de gardiennage: 3 000 F par jour et par véhicule
- Délai de fourrière et de mise en vente aux enchères publiques: 1 mois

VEHICULES HIPPOMOBILES

- Frais de conduite: 4 000 F à l'entrée par véhicule
- Frais de gardiennage: 1 000 F par jour et par véhicule
- Délai de fourrière et de mise en vente aux enchères publiques: 1 mois

CONTENEURS

- Frais de conduite: 15 000 F à l'entrée par conteneur
- Frais de gardiennage: 2 000 F par jour et par conteneur
- Délai de fourrière et de mise en vente aux enchères publiques: 1 mois

DIABLES, POUSSE – POUSSES, CHARIOTS

- Frais de conduite: 4 000 F à l'entrée par conteneur
- Frais de gardiennage: 2 000 F par jour et par conteneur
- Délai de fourrière et de mise en vente aux enchères publiques: 1 mois

EPAVES, OBJETS DIVERS NON PERISSABLES

- Frais de conduite: 4 000 F par épave ou objet

- Frais de gardiennage: 500 F par jour et par épave ou objet

- Délai de fourrière et de mise en vente aux enchères publiques: 1 mois

NB : Pour les véhicules automobiles légers ou camions conduits en fourrière par un agent de la force publique à la suite d'une infraction, les tarifs sont fixés ainsi qu'il suit:

Taxe d'entrée: 6 000 F

- Frais de gardiennage: 1 000 F par jour et par véhicule ou camion

- Délai de fourrière et de mise en vente aux enchères publiques: 1 mois

Les tarifs des droits de fourrière des animaux errants sont fixés par le décret 86-275 du 10 mars 1986 ainsi qu'il suit:

- Frais de conduite: 2 000 F par animal saisi.

- Frais de nourriture et de gardiennage: 2 000 F par jour et par animal saisi.

Ces frais commencent à courir le jour de l'arrivée de l'animal à la fourrière et toute journée commencée est intégralement due.

Demander l'autorisation d'implantation d'un mobilier urbain

Toute personne physique ou morale désirant:

Exercer son activité en implantant un kiosque,

Indiquer à l'aide d'un panneau signalétique la situation de son lieu d'installation,

Faire connaître son produit par le biais de la publicité,

Installer toute forme d'équipement pour un usage commercial,

peut demander l'autorisation d'implantation d'un mobilier urbain pour installer sur la voie publique et à titre dite précaire et révocable un kiosque ou un panneau, publicitaire ou autres.

Pièces à fournir:

- une demande adressée au Maire motivant clairement les raisons,
- le plan du mobilier urbain,
- le plan d'implantation de l'équipement au sol,
- tout autre document peut être fourni à l'appui de la demande.

NB: la taxe est payée après délivrance de l'acte à la Perception municipale de Dakar et une quittance est délivrée au demandeur, la matérialisation de l'acte ne peut être faite par le demandeur et acceptée par les services techniques compétents de la Mairie qu'après paiement de la taxe, la quittance de paiement est demandée avant l'implantation effective.

Demander une permission de voirie temporaire

La permission temporaire de voirie est requise en cas d'occupation pour un temps déterminé d'une partie de la voie publique.

L'ouverture de tranchées pour travaux sur la voirie, le stockage de gravats et de matériaux en dehors des limites permises par les travaux de construction ou de démolition d'immeubles nécessite une telle permission.

Pièces à fournir:

Une demande adressée au Maire spécifiant la période exacte de l'occupation

Les documents techniques justifiant l'aménagement tels permis de construire, permis de démolir, plans de construction, ...

NB: La taxe est payée après délivrance de l'acte à la Perception municipale de la localité et une quittance est délivrée au demandeur, la quittance de paiement est demandée avant l'implantation effective.

La matérialisation de l'arrêté ne peut être faite par le demandeur et acceptée par les Services Techniques compétents de la Mairie qu'après paiement de la taxe.

Comment renouveler?

une demande adressée au Maire donnant les raisons expliquant le dépassement des délais autorisés

au besoin documents techniques à l'appui

Subventions

La Mairie octroie des subventions à des associations ou personnes physiques. Ces subventions sont de deux types:

les subventions directes: ce sont des allocations financières ou matérielles consenties par la Ville de Dakar à des artistes ou associations à caractère culturel.

Procédure: sur simple demande adressée au Maire une personne ou une association peut bénéficier d'un appui pour la réalisation d'une activité donnée ou d'un projet. La requête est imputée à la Direction de l'Education et de la Culture (DEC) sous le couvert du Secrétariat Général à charge pour ce dernier de transmettre le dossier au service compétent. La Direction reçoit donc le courrier et le distribue à la division culture pour étude et avis.

Si le projet de l'intéressé recoupe les préoccupations et les orientations de l'institution et revêt un caractère d'intérêt public, le dossier est instruit et retourné à l'autorité par la même voie. Il appartient au Maire d'apprécier et de donner suite à la requête formulée par l'individu ou l'association.

Il peut donc arriver que la réponse se traduit de façon concrète par une subvention ou un appui matériel et logistique.

les subventions indirectes: ce sont des gratuités offertes par la Municipalité pour l'utilisation de certaines structures ou sites.

Procédure: selon la même procédure, il peut arriver que le requérant sollicite une structure ou un site à titre gratuit pour y tenir une activité donnée. En cas de réponse favorable, il est dispensé du paiement des frais de location ou d'occupation. Moins fréquentes que les premières, ces formes de subventions peuvent parfois être très importantes.

NB: La demande est déposée au bureau du courrier à l'hôtel de Ville ou au secrétariat général du building communal.

Halles et marches

La demande de cantines, tables et étals est sollicitée par tout commerçant ou marchand ambulant qui désire exercer son activité à l'intérieur des équipements marchands (marchés, gares routières...)

NB: le coût de la cantine ou de l'emplacement varie selon les équipements marchands et selon les promoteurs.

Pièces à fournir?

- Une demande manuscrite adressée au Maire
- Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité
- Une copie certifiée conforme de la carte de commerçant ou du registre de commerce

Renseignements?

Mairie

Impôts et taxes

COMMENT S'ACQUITTER DE LA TAXE PUBLICITAIRE?

- La taxe de publicité est due pour les dispositifs de publicité implantés ou visibles sur la voie publique.
- La taxe sur la publicité s'applique:
- aux plaques ou enseignes lumineuses
- aux auvents
- aux véhicules publicitaires
- aux panneaux avec lumière obligatoire
- à la publicité sonore
- aux façades vitrées
- ou à toute forme de publicité sur la voie publique.

Le paiement est annuel. Cependant une publicité dite occasionnelle s'appliquant sur les réclames sonores, les objets gonflables, les panneaux lumineux, doit être payée d'avance.

Pièces à fournir?

Une fiche de recensement établie par la Division des Recettes Municipales (43, rue Jules Ferry) portant les renseignements tels le nom ou la raison sociale, l'adresse, la liste des objets publicitaires à taxer.

NB: Cette fiche est établie après recensement effectif des agents.

Coût et délai de paiement?

Coût variable selon la nature et les dimensions de l'objet publicitaire (surface et nature de la taxe).

La taxe doit être payée à la Perception Municipale de Dakar au plus tard le 31 Mars de chaque année sous peine de pénalité. Une quittance de paiement est délivrée à l'intéressé.